Envoyé en préfecture le 02/07/2026
Reçu en préfecture le 02/07/2026
Publié le
ID : 022-212201487-20260622-D2026_45-DE

Commune de Mérillac
Séance du 22 juin 2026
Délibération n°2026-45

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 22 juin 2026

Le 22 juin 2026, à dix-neuf heures, le conseil municipal de Mérillac, sur convocation en date du 16 juin 2026, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence d'Hervé MORIN.

Membres présents (9): Hervé MORIN, Sylvie HUET, Rudy AFONSO CAVALHEIRO, Sandrine CANAUD, Dominique DELAUNAY, Linda SOQUET, Isabelle BOUGAHAM, Danick MEHEUST, Ewen PERQUIS.
Membres absents (2): Sabine SOQUET *(pouvoir à Linda SOQUET)*, Adrien SOQUET.

Le quorum (6) est atteint.

Sylvie HUET est désignée secrétaire de séance.

Délibération n°2026-45. Organisation du secrétariat de Mairie.

Le secrétariat est actuellement ouvert le lundi et le vendredi, de 13H30 à 17H00. A compter du 01/09/2026, l'ouverture du secrétariat est proposée le lundi et le mercredi, de 13H30 à 17H00. Une permanence pour la population du Maire, et de tout adjoint volontaire, est également proposée le vendredi après-midi.

Une nouvelle adresse mail a été créée pour le secrétariat : mairie@merillac.fr . Elle sera opérationnelle prochainement. Un mail sera adressé aux conseillers municipaux dès sa mise en service. Cette adresse est associée à un logiciel antispam afin de renforcer la sécurité informatique.

Il sera communiqué sur ces changements dans la presse locale et l'application *Illiwap*. La fiche de la commune sera mise à jour sur les sites internet de Loudéac communauté, de service-public.fr , des pages jaunes et de Google. Un affichage sera également apposé sur la porte de la Mairie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents et représenté, approuve ces deux changements dans l'organisation du secrétariat de Mairie.

Acte certifié exécutoire le
Le Maire,
Hervé MORIN.

La secrétaire de séance,
Sylvie HUET.